

La lettre d'Information de la CTRF / N°37. Avril 2016

Sommaire

Anti-terrorisme	1
Le Sénat muscle le projet de réforme pénale	1
Loi antiterrorisme : le Sénat s'attaque fermement au financement du terrorisme	2
Daech n'est plus capable de payer ses mercenaires	2
Le G7 appelle à intensifier la lutte contre Daech	3
Bruxelles lance son plan d'action contre le financement du terrorisme.....	3

Anti-terrorisme

Le Sénat muscle le projet de réforme pénale



Jean-Jacques Urvoas, ministre de la Justice
AFP PHOTO

France. Les sénateurs ont durci et enrichi le régime des peines dont sont passibles les auteurs de crimes terroristes.

Le Sénat a de nouveau rendez-vous mardi prochain avec le projet de réforme pénale pour procéder à son vote solennel, mais la

messe sur ce texte y est dite. La Haute Assemblée, qui en finissait jeudi l'examen article par article, a durci le contenu du projet de loi adopté le 8 mars dernier par les députés, renforçant l'arsenal de mesures anti-terroristes que le gouvernement y avait insérées après les attentats du 13 novembre.

La droite, majoritaire au Palais du Luxembourg, avait annoncé la couleur dès février dernier avec l'adoption de la proposition de loi de Philippe Bas, sénateur Républicain de la Manche et président de la commission des lois. Un texte où figurait notamment la possibilité de prononcer une « perpétuité incompressible » pour les auteurs d'actes terroristes et qui, au terme de cette première lecture sénatoriale, figure dans le projet de loi. La période de sûreté prononcée à leur encontre pourra atteindre 30 ans, contre 22 actuellement ou ne donnera lieu à aucune mesure d'aménagement. Un alourdissement de peine auquel Jean-Jacques Urvoas, le ministre de la Justice, ne s'est pas opposé. « Le gouvernement est conscient qu'en cette période, il faut durcir un certain nombre de sanctions », a estimé le garde des Sceaux.

Le Sénat est allé plus loin que l'Assemblée sur d'autres points. Les personnes condamnées pour terrorisme pourront être placées en rétention de sûreté ou sous surveillance de sûreté après l'exécution de leur peine. La consultation habituelle de sites terroristes devient un délit.

Tout comme le séjour intentionnel sur un théâtre étranger d'opérations terroristes est punissable de 5 ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende. Le niveau

de la peine sera deux fois plus élevé (10 ans de prison et 150.000 euros) pour qui n'aura pas volontairement dénoncé un crime ou un délit. Policiers, gendarmes et militaires pourront bénéficier d'une irresponsabilité pénale dans certaines circonstances.

Le « verrou de Bercy » sur la sellette

Les sénateurs ont également poussé les feux plus loin sur la question des circuits de financement du terrorisme. Tracfin, la cellule anti-blanchiment de Bercy, pourra interdire aux banques de fermer les comptes de certains suspects pour éviter de les alerter et de compromettre ses coups de filets. Les sanctions à la « contrefaçon en bande organisée », qui sert plus souvent qu'on ne croit à alimenter les caisses du terrorisme, ont été alourdies.

Surtout, les auteurs de fraude fiscale à des fins de « financement d'activités criminelles dangereuses pour la sécurité publique » pourraient être directement poursuivis par le parquet financier. L'amendement adopté en ces termes par les sénateurs revient à faire tomber le monopole de l'administration fiscale sur le déclenchement de cette procédure.

Mais le « verrou de Bercy » n'a pas encore sauté. Le gouvernement y est opposé, soucieux, de « rester à l'équilibre actuel », a indiqué Jean-Jacques Urvoas lors des débats. Le dernier mot reviendra aux sénateurs et aux députés, qui devront désormais s'entendre en commission mixte paritaire sur un texte commun.

31/03/16 SOURCE

Loi antiterrorisme : le Sénat s'attaque fermement au financement du terrorisme

France. La chambre Haute s'apprête à voter solennellement mardi le projet de loi antiterroriste: les sénateurs ont durci plusieurs mesures relatives au financement du terrorisme.

S'attaquer au porte-monnaie du terrorisme. Depuis son annonce par François Hollande au Congrès de Versailles le 16 novembre dernier, l'ambition du projet de loi dit antiterroriste est claire : renforcer la lutte contre le terrorisme et notamment à son financement. Moins médiatisées que le volet réforme pénale avec la question de la « perpétuité incompressible », les mesures de lutte contre le blanchiment et le financement sont pourtant bien présentes dans plusieurs titres du projet de loi.

On retrouve notamment trois dispositions phares dans la version adoptée par l'Assemblée nationale le 8 mars : le plafonnement et plus de traçabilité des cartes prépayées – utilisés par exemple par les auteurs des attentats de Paris pour divers paiements –, le renforcement des pouvoirs de TRACFIN – cellule anti blanchiment de Bercy-, et enfin la création de l'infraction de trafic de biens culturels. Cette dernière disposition afin de lutter contre « le pillage et le trafic des objets archéologiques pour en tirer de substantiels revenus » organisés par Daech, alerte l'étude d'impact du projet de loi.

De TRACFIN aux cartes prépayées : le Sénat durcit le projet de loi de lutte contre le financement du terrorisme.

Mais la chambre Haute entend aller plus loin et s'apprête à voter demain une version plus musclée du projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement. Les sénateurs souhaitent donner plus de pouvoirs à TRACFIN (Traitement du renseignement et action

contre les circuits financiers clandestins) : dans leur version, la cellule pourrait interdire aux banques de fermer les comptes de personnes « présentant un risque élevé de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ».

Une mesure « judicieuse », précise Christian Cambon, sénateur LR du Val-de-Marne sur le plateau de Sénat 360. Expliquant qu'en cas de doute sur le trafic les banques ferment systématiquement les comptes en banque des suspects, le sénateur LR du Val-de-Marne l'affirme : si les comptes restent ouverts, cela est un indice « supplémentaire pour les forces de police et permet d'identifier et peut-être d'arrêter ces terroristes ».

Souhaitant émettre « un signal dissuasif fort », le Sénat a également adopté un amendement aggravant la peine de la contrefaçon en bande organisée. De 5 ans d'emprisonnement et 50 000 euros d'amende, le Sénat souhaite passer à 7 ans et 75 000 euros d'amende.

Autre mesure durcie par le Sénat : les auteurs de fraudes fiscales à des fins de « financement d'activités criminelles dangereuses » pourraient être directement poursuivis par le parquet financier, contre Bercy aujourd'hui. Une disposition, à laquelle s'oppose le gouvernement, qui sera tranchée par la commission mixte paritaire, prochaine étape avant l'adoption du projet de loi.

Enfin, dans le viseur du Sénat : les cartes prépayées. La chambre Haute du Parlement veut interdire le paiement par cartes monétaires rechargeables sans que l'on puisse les rattacher à un utilisateur. Un exemple de « petite mesure » concrète par la quelle « il faut frapper » les terroristes, explique Christian Cambon. « Les cartes prépayées est une porte ouverte au financement du terrorisme », précise-t-il.

Un projet de loi nécessaire mais pas « forcément adapté », selon le président de l'Observatoire international du terrorisme.

Un projet de loi ambitieux mais pas « forcément adapté » selon Roland Jacquard, président de l'Observatoire international du terrorisme. « Le problème c'est qu'on est entrain de construire un vrai système qu'il faut absolument en place, mais qui n'est pas forcément adapté à la lutte antiterroriste », explique Roland Jacquard dans Sénat 360.

Le spécialiste pointe du doigt « les petits groupes de terroristes » qui échappent aux lois de blanchiment et financement, sans manquer de rappeler que les attentats de Paris ont été organisés par une dizaine de personnes. « Ils vont faire des petits braquages, du trafic de drogue et organiser des attentats qui généralement ne coûtent pas cher », précise-t-il. Des organisations qui n'ont pas l'ampleur de l'Etat islamique et sont donc plus dur à traquer financièrement, conclut Roland Jacquard.

Le projet de loi « renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale » est soumis au vote solennel du Sénat mardi. 04.04.2016 [SOURCE](#)

Daech n'est plus capable de payer ses mercenaires

Daech a réduit de moitié les salaires de ses mercenaires en Irak et en Syrie tandis que ses commandants s'accusent mutuellement de corruption et de vol, rapporte le Washington Post.

Les services de renseignement américains ont recueilli des informations qui témoignent des graves difficultés financières de Daech, rapporte le Washington Post se référant aux fonctionnaires liés à l'opération anti-terroriste américaine en Syrie et en Irak.

Ces difficultés financières se traduisent par une coupe dans les salaires des mercenaires en Irak et en Syrie, certaines troupes ne sont déjà plus payées depuis plusieurs mois. La direction de l'organisation terroriste tente de compenser les dégâts par l'augmentation des impôts dans les territoires occupés par Daech.

Selon les sources du journal, ces difficultés financières ont entraîné des conflits acharnés parmi les commandants qui s'accusent mutuellement de corruption, de vol et d'inefficacité.

Les fonctionnaires américains attribuent ce déclin économique au succès de la campagne de destruction de la structure financière de Daech comprenant les frappes dévastatrices sur les puits de pétrole ainsi que les banques et autres dépôts de devises.

"Pour la première fois, il y a un ton optimiste", a déclaré Daniel Glaser, secrétaire adjoint du département du Trésor chargé de la lutte contre le financement du terrorisme. "Je pense vraiment que nous avons un impact significatif".

Dans le même temps, le secrétaire adjoint a souligné qu'"ils (les terroristes, ndlr) font toujours beaucoup d'argent, et il nous reste encore beaucoup à faire".

Précédemment, les médias ont rapporté la mort du numéro deux du groupe Etat islamique, Abdelrahmane al-Qadouli, chargé des activités financières et économiques dans les territoires contrôlés par Daech. [SOURCE](#)

Le G7 appelle à intensifier la lutte contre Daech



Les pays du G7 ont appelé aujourd'hui à accélérer la lutte contre Daech en Syrie et en Irak, indique le communiqué commun publié à l'issue d'une réunion à Hiroshima, au Japon.

Les chefs de la diplomatie des pays du G7 ont souligné que le terrorisme "était une menace globale à la sécurité". Ils ont toutefois ajouté que le règlement de ce problème "nécessitait une collaboration internationale".

Les pays du G7 ont également déclaré qu'un nouveau projet de lutte contre le terrorisme serait adopté lors du sommet en mai 2016.

Les chefs de diplomatie des sept puissances du G7 (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni) ont participé à la rencontre ministérielle dans la ville japonaise d'Hiroshima les 10 et 11 avril.

Les chefs d'Etat et de gouvernement du G7 se retrouveront pour leur sommet annuel fin mai à Ise-Shima, petite ville du centre de l'archipel. [SOURCE](#)

Bruxelles lance son plan d'action contre le financement du terrorisme



« Nous allons rapidement mettre un frein au financement du terrorisme (...) », a promis le vice-président de la Commission, Valdis Dombrovskis. Vincent Kessler/Reuters

Union Européenne. Adopté hier par la Commission, ce plan s'articulera en deux volets ayant respectivement pour objectifs de tarir les sources de financement et d'empêcher les transactions.

La Commission européenne a lancé hier son « plan d'action » contre le financement du terrorisme, ardemment réclamé par la France après la vague d'attentats qui a frappé Paris en 2015. « Avec le plan d'aujourd'hui, nous allons rapidement mettre un frein au financement du terrorisme, avec des propositions législatives dans les mois qui viennent », a promis le vice-président de la Commission, le Letton Valdis Dombrovskis, après l'adoption du projet par les 28 membres de la Commission réunis en collège à Strasbourg (est de la France). « Toutes les mesures présentées aujourd'hui devraient être menées à bien d'ici à fin 2017 », a précisé M. Dombrovskis lors d'une conférence de presse.

Ce plan, qui doit encore être validé par le Parlement et le Conseil européens (qui représente les 28 États membres), s'inspire largement des propositions de la France. « Je souhaite que nous allions vite dans la mise en œuvre », a commenté le ministre français des Finances, Michel Sapin, très engagé depuis l'attentat contre la rédaction de l'hebdomadaire satirique français Charlie Hebdo le 7 janvier 2015,

puis les attaques du 13 novembre à Paris et Saint-Denis (130 morts).

Le « plan d'action » comprend deux volets, l'un s'attaquant aux transactions – afin que l'argent n'arrive pas dans les poches des terroristes –, l'autre ayant pour objectif d'assécher les sources de financement, a énuméré M. Dombrovskis. Concernant le premier volet, la Commission se focalise particulièrement sur les cartes prépayées et les monnaies virtuelles. « Nous voulons faire reculer l'anonymat de ces moyens de paiement électroniques », a expliqué le commissaire européen aux Affaires économiques, le Français Pierre Moscovici, dans un communiqué.

Les cartes prépayées, dont le ministère des Finances français avait révélé l'utilisation dans la préparation des attentats du 13 novembre pour financer voitures et appartements des assaillants, se veulent une alternative aux cartes de paiement classiques, notamment pour ceux qui n'ont pas de compte en banque. Estampillées Visa ou MasterCard et munies d'un code secret, elles permettent de retirer du liquide dans les distributeurs, de faire des achats en magasin ou en ligne, comme des cartes bancaires classiques. Mais à la différence de ces dernières, elles ne sont pas nominatives.

L'EI en ligne de mire

Quant aux monnaies virtuelles – telles que le bitcoin –, la Commission veut aussi mieux les réguler. Ces dernières permettent de réaliser des transactions transnationales en dehors de tout contrôle des autorités financières ou des services de renseignements, en préservant l'anonymat des différentes parties. La Commission prône également une coopération accrue entre les cellules nationales de renseignement financier, comme Tracfin en France. Également dans son viseur, les billets de 500 euros, coupures appréciées des milieux du crime organisé car elles prennent peu de place et permettent ainsi

de transporter discrètement d'énormes montants. « La Commission va travailler avec la BCE (Banque centrale européenne) et toutes les parties concernées pour voir si une action spécifique à ce sujet est nécessaire », a-t-elle promis dans un communiqué.

Concernant le second volet, la Commission cible deux sources de financement en particulier : « L'exploitation abusive du commerce de marchandises qui aide les terroristes à maquiller l'origine de certains fonds et le trafic des biens culturels auquel se livre Daech (acronyme arabe de l'État islamique), qui alimente aussi ses revenus », selon M. Moscovici.

Le « plan d'action » de l'UE survient dans un contexte plus global de lutte contre l'EI. Ainsi le 17 décembre dernier, le Conseil de sécurité de l'Onu avait adopté à l'unanimité une résolution ayant pour but de frapper les jihadistes au portefeuille en tarissant leurs sources de financement. Les chefs d'État des principaux pays du monde ont demandé le 16 novembre dernier au Groupe d'action financière (Gafi pour l'acronyme français, FATF en anglais), organisation de lutte contre le blanchiment, de lui faire un rapport début 2016 sur les progrès de l'assèchement des financements du terrorisme. 03/02/2016 .
(Source : AFP) [SOURCE](#)

CTRF-Immeuble Ahmed
FRANCIS, 16306 Ben aknoun-
ALGER

www.mf-ctrf.gov.dz

Tel : 021 59 53 10

Fax : 021 59 52 96